

Lille, le 4 septembre 2018

ARRETE N° 2018-273

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2, R 712-1 et suivants, R 719-79 et suivants ;
Vu le décret n°2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'université de Lille ;
Vu les statuts de l'université de Lille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire en séance du 5 octobre 2017 ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean-Christophe CAMART à la présidence de l'université de Lille en date du 15 décembre 2017 ;

ARRETE

Article 1

Madame Florence de CHALONGE, Professeur des Universités, est nommée Directrice de l'unité de recherche Analyses Littéraires et Histoire de la Langue (ALITHILA) à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2

Délégation dans la limite de l'engagement des crédits des Centres Financiers 9501154 et 4551154 de l'unité de recherche ALITHILA est donnée à Madame Florence de CHALONGE, Directrice de l'unité de recherche ALITHILA, à l'effet de signer :

- les engagements juridiques, dans le respect de la politique d'établissement en matière d'achat public
- les certificats administratifs
- les ordres de mission
- les états de frais de déplacements
- les autorisations d'utilisation du véhicule personnel
- les autorisations d'absence des personnels BIATSS affectés directement dans l'unité dans le cadre réglementaire fixé par l'établissement

Article 3

L'arrêté n° 2018-177 en date du 11 juillet 2018 est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.

Article 5

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le président de l'université de Lille


Jean-Christophe CAMART

